

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE :18/12/95  
N0 DE DEPOT :18244  
R.C.S. LYON :319 883 344  
N0 DE GESTION:80 B 01181

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
COMPTOIR ELECTRIQUE FRAN  
CAIS  
5 CH DE TOREY  
69340 FRANCHEVILLE

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE  
Délibération/Acte

# COMPTOIR ELECTRIQUE FRANCAIS - C.E.F.

Société Anonyme au capital de 30.000.000 de Francs  
Siège social : Parc d'Activités de Bel Air - 5, Chemin du Torey à FRANCHEVILLE (69)  
RCS LYON B 319 883 344

---

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 30 SEPTEMBRE 1995

---

Le Trente Septembre Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quinze,  
à quinze heures,

le Conseil d'Administration s'est réuni, à la Société "CEF HOLDING LIMITED" à KENILWORTH,  
Station Road n° 1 (Angleterre), sur convocation de son Président.

**SONT PRESENTS :**

Monsieur Roger THORN, Président

Monsieur Peter David YORK, Directeur Général

Monsieur Colin BARNETT

Monsieur Neil CONSTABLE

Monsieur Kevin BARNETT.

En conséquence, Monsieur Roger THORN, Président du Conseil d'Administration constate que les Administrateurs présents réunissent le quorum requis et que le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

•

### **AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE**

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet de cession d'une action à intervenir au profit de Monsieur Valentin PARISI demeurant à LYON (69006) 34, Rue de Créqui, et examiné les conditions de cette cession, déclare l'autoriser expressément et d'ores et déjà agréer Monsieur Valentin PARISI en qualité de nouvel actionnaire.

### **DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEAU**

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Colin BARNETT de ses fonctions d'Administrateur, et après avoir constaté que le nombre des Administrateurs restant en fonction était conforme au minimum légal stipulé par les dispositions de l'article 94 de la loi du 24 Juillet 1966, décide de coopter Monsieur Valentin PARISI ci-dessus visé, en qualité de nouvel Administrateur, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil rappelle l'existence d'un contrat de travail signé le 31 Août 1990 avec Monsieur Valentin PARISI. Les conditions de cumul du contrat de travail de Monsieur Valentin PARISI et de son nouveau mandat d'Administrateur étant remplies, le Conseil décide de maintenir ledit contrat de travail et la rémunération y afférente.

Monsieur le Président déclare que Monsieur Valentin PARISI a accepté par avance les fonctions qui viennent de lui être conférées.

### **DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR**

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Neil CONSTABLE de ses fonctions d'Administrateur. Le nombre des Administrateurs restant en fonction étant conforme au minimum légal stipulé par les dispositions de l'article 94 de la loi du 24 Juillet 1966, il ne sera pas pourvu à son remplacement.

### **DEMISSION DE MONSIEUR ROGER THORN DE SES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR ET DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur le Président expose au Conseil que pour raisons personnelles il ne souhaitait plus exercer, ni ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, ni ses fonctions d'Administrateur de la Société.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir pourvoir à son remplacement.

Le Conseil accepte cette démission et remercie son Président pour les services qu'il a rendus à la Société tout au long de son mandat.


Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de nommer Monsieur Peter David YORK, déjà Administrateur et Directeur Général, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Peter David YORK déclare accepter ces fonctions.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, le Président assumera la direction générale de la Société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour faire autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

Il pourra en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME  
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Peter David York', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.